

Annexe 8: Évaluation de la mission (TPI)

Procédure de qualification Géomaticienne CFC / Géomaticien CFC

A compléter par les expert(e)s

Cette annexe est la validation des annexes 5 et 2

Version	Date	Approbation
1.2	01.02.2023	AFG-CH et CQ
1.0	14.11.2013	Comité TVG-CH

Évaluation de la mission

N° de la personne soumise à l'examen

Critères d'appréciation	remplis?		Commentaires
	OUI	NON	
Mission conforme aux exigences habituelles du poste de travail			
Point principal correspondant au domaine spécifique, selon le règlement			
La mission peut être accomplie par un collaborateur disposant des qualifications usuelles			
Il s'agit d'une mission individuelle qui peut être accomplie par une personne travaillant seule et de manière autonome. En cas de mission à accomplir par une équipe, chaque membre doit assumer des tâches bien précises, clairement définies.			
La méthode pour trouver une solution est évidente			
Les moyens et processus correspondent aux standards du poste de travail			
La mission comporte-t-elle une production en série? Si oui, est-ce que les conditions respectives sont remplies?			
Le / la spécialiste compétent(e) et la personne soumise à l'examen se sont préparés à cet examen			

Situations particulières (p.ex. les raisons d'un travail nécessitant une mise au point ou d'un refus du travail):

La mission définie est admise en tant que travail productif individuel: Oui Non

Date: Signature des expert(e)s: